

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



A LAON, 3.000 agriculteurs de l'Aisne se sont réunis, le 16 février, pour exposer leurs revendications. A l'issue du meeting, une délégation représentant les différents syndicats agricoles, s'en fut à la Préfecture pour déposer un cahier de revendications.

DROITS DE DOUANE SUR LES BEURRES : A titre exceptionnel et temporaire, pendant une année, à dater de la publication du présent décret, le droit de douane sur les beurres frais, beurres fondus et salés, est porté à 1.700 francs au tarif général et à 850 francs au tarif minimum.

VIEillesse, DES CHEVAUX : D'après un journal hippique des Etats-Unis, la durée moyenne de l'utilisation des chevaux serait de 12 ans dans les fermes et de 8 ans dans les villes. On cite cependant beaucoup de chevaux ayant eu une longue vieillesse : tel le cheval de course « Eclipse », mort à 26 ans, après avoir fait la monte 23 ans, « Galopin », pur-sang, à 27 ans était en tête des étalons gagnants. On cite encore un autre cheval, « Old Billy », mort à 62 ans, après avoir travaillé jusqu'à 59 ans. C'est le record !

Le Débloçage des Vins

Aux termes d'un décret publié au Journal Officiel, après consultation des offices agricoles des divers départements producteurs et sur avis exprimé, dans ses séances des 19 et 21 décembre 1932, par la commission consultative interministérielle de la viticulture, les décrets du 19 décembre 1931, édictant le blocage d'une partie de la récolte de 1931, et du 22 juillet 1932, établissant le blocage d'une partie de la récolte de 1932, sont abrogés.

En d'autres termes, en raison des cours et de la récolte peu abondante, le déblocage des quantités de vin bloquées sur les récoltes antérieures, déblocage proposé par la commission de la viticulture, est décidé par le gouvernement.

Elections des Délégués des Associations et Syndicats Agricoles

DIMANCHE 26 FEVRIER 1933

Seuls peuvent prendre part aux votes, les groupements agricoles constitués depuis cinq ans au moins, ayant fait la déclaration prescrite par l'art. 13 du décret du 16 décembre 1924, et qui figurent sur la liste arrêtée à la Préfecture, et déposée à la Mairie.

LISTE D'UNION AGRICOLE

Pierre Baranger, Président du Groupe Nantais des Caisses rurales, membre sortant.

Francis Guillard, Président des Caisses locales d'Assurances mutuelles agricoles.

Henri Le Cour Grandmaison, Vice-Président de l'Union des Syndicats agricoles de la Bretagne méridionale, membre sortant.

Louis Lefevre, Président de l'Office agricole départemental, membre sortant.

Olivier de Sesmaisons, Président du Crédit Immobilier Rural de la Loire-Inférieure.

Liste déposée le 8 février 1933, à 17 heures

Avis à nos Coopérateurs

De divers côtés, on nous pose des questions au sujet de notre Coopérative. On nous demande si nous ne faisons pas des appels de fonds.

Nous rappelons à nos adhérents que notre Coopérative, fondée en 1928, ne fait aucun appel de fonds, qu'elle se suffit pour le moment. Ses parts sont de 25 francs. Elle s'est contentée de demander à ses souscripteurs le cinquième, soit 5 francs, en souscrivant, pour avoir le droit de faire partie de la Coopérative. Si besoin était, elle exigerait plus tard le complément.

Nous mettons en garde nos adhérents contre toute demande de capitaux dans les campagnes.

Déclarations fiscales

Le projet de loi sur les aménagements fiscaux fait sa navette entre les deux Chambres.

Retenons les dispositions sur lesquelles l'accord est fait et qu'on peut désormais considérer comme définitives :

1^o Délai de déclaration pour l'impôt général sur le revenu :

Il est pour 1933 prolongé jusqu'au 31 Mars, au lieu de se terminer le 28 février.

2^o Déclaration des revenus des immeubles bâtis et non bâtis :

Jusqu'à présent le contribuable avait le choix pour déclarer : soit le revenu net réel, c'est-à-dire le revenu brut diminué des dépenses d'entretien, gestion, assurances, amortissement, en en produisant la preuve ; soit le revenu forfaitaire servant de base à l'impôt foncier, qui figure sur les aveux de la contribution foncière.

Ces dispositions sont maintenues pour tous les immeubles habités par le propriétaire, ou exploités par lui directement, ou sous forme de métayage.

Mais, au contraire, pour les immeubles urbains et ruraux, loués ou affermés, le propriétaire doit déclarer : soit son revenu net réel comme précédemment, soit son revenu brut, réduit de 30 %, ces 30 % étant considérés comme représentant à forfait les dépenses d'entretien, assurances, gestion et amortissement.

Le propriétaire n'a donc plus le droit, pour les immeubles qu'il loue, ou afferme, de se borner à déclarer le revenu porté sur les aveux de la contribution foncière.

3^o Bénéfices agricoles :

L'exploitant qui n'est pas soumis à l'impôt général sur le revenu, n'a rien à déclarer.

Mais le contribuable, qui fait une déclaration sur l'impôt sur le revenu, doit y porter son bénéfice agricole, s'il exploite des terres lui-même, ou par métayers. Aucun changement n'a été apporté au calcul forfaitaire de ce bénéfice agricole.

Rappelons qu'on l'obtient très simplement en multipliant le revenu cadastral, tel qu'il figure aux matrices, par :

1.875 pour les terres et prés.
4.688 pour les vignes, landes et marais.
9.375 pour les cultures maraîchères.

Aucun bénéfice agricole pour les bois.

Nous reviendrons avant l'expiration du délai, sur les difficultés que va soulever la nouvelle déclaration du revenu des immeubles loués ou affermés.

L'Anthonome et les Traitements d'hiver des Pommiers

Le traitement d'hiver ne détruit pas l'Anthonome

L'Anthonome est un petit charancon qui, pendant l'hiver, s'abrite un peu partout, et le traitement d'hiver ne détruit que les insectes qui sont cachés sous les vieilles écorces ou sous les mousses et les lichens.

La femelle qui prend son vol à la fin de mars et au début d'avril, pond ses œufs à l'intérieur des boutons à fleur prêts à s'ouvrir. Huit jours après naît une petite larve blanche qui rongé l'intérieur du bouton. Le bouton roussit comme s'il avait été gelé et présente l'aspect caractéristique du clou de girofle.

Il faut faire au printemps un traitement spécial aux arsenites pour détruire l'Anthonome

Un traitement de printemps effectué au moment de la ponte, c'est-à-dire un peu avant la floraison, détruit l'Anthonome en grande partie. Il faut compter de 1 à 2 kilos d'arséniate de plomb par 100 litres d'eau. Les insectes ou les larves s'empoisonnent par ingestion.

Les arsenites sont, il est bon de le rappeler les poisons et il convient de prendre les précautions d'usage pour éviter les accidents.

P.-F. LEVEQUE,
Directeur des Services Agricoles de la Sarthe.

Un Brin de Causette...

Mangez de la morue, c'est économique et rafraîchissant... Vraiment un conseil de saison que vous voyez en réclame dans les gazettes, surtout au'hui qu'on va rentrer en carême. Les amateurs de poissons vont pouvoir se satisfaire, mettre les bouchées doubles.

Savez-vous, mes bons amis, qui a une crise chez nos pêcheurs — les « laborieux de la mer » comme c'est qu'on les appelle — qu'on a un rude métier et qui sont ben méritants. Le poisson se vend moins, la vente est pu régulière et pis on en consomme point assez. De tertos les pays d'Europe, c'est la France qui mange le moins de poissons et pourtant, dame c'est point les côtes qui manquent à not'pays, qui vient le premier en tête pour la pêche. Alors, pourquoi c'est qu'on mange pas assez de « pesquette » comme y disent les Bretons ?

Y a ben des causes et ben des raisons et c'est point le Père Jeannot — pauvre pêcheur qui va point à la pêche — qui va vous les expliquer.

D'abord m'est avis que a une question de bouche ou de préparation. Y en a qui pouvant point voir un poisson en peinture. C'est p't'être ben parce que leur bourgeoisie n'a jamais su leur préparer un vrai « beurre blanc » comme c'est qu'on en fait par chez nous, ou une anguille Tartare, ou une matelote, ou simplement une bonne friture. C'est tout l'art des ménagères de savoir bien accommoder les poissons, de les cuire à point et pis de les relever avec une sauce maousse soignée ! Ensuite, y en a beaucoup qu'achètent pas de poissons, rapport qui l'est trop coûteux. L'est point cher quant l'est payé par les gros marchands à nos pêcheurs. On a vu même l'an dernier des prix de misère, à 5 ou 6 francs les 100 kilos pour certaines sortes... Mais quand ces mêmes poissons sont revendus dans les villes, et pis surtout dans nos campagnes, son prix a fait cinq ou six fois la culbute ! Heureux encore quand il est ben frais et qui l'a point traîné trop longtemps dedans la glace. Ah ! ces intermédiaires ! c'est pour la marée, comme pour nos produits de la terre. Le malheur c'est qu'on peut point s'en passer. Et pis y a encore les transports qui coûtent cher, qui venant monter les prix des poissons...

Et pis, y faut dire, y a à chaque fois la bêtise des ménagères, qui favorisant le jeu du détaillant, en poussant à faire le poisson cher. On me racontait justement, à la capitale, qu'un marchand de comestibles avait affiché en gros sur sa boutique : « Gros arrivage de merlans : 1 fr. 25 le kilo. Profitez-en ! » Ce jour il en vendait seulement 3 kilos et le lendemain 4 kilos. Alors il a eu l'idée de les afficher à 4 fr. 75 le kilo... et une heure et demie après, l'avait vendu 93 kilos ! C'est y raisonnable des choses pareilles et combien d'exemples comme ça qu'on pourrait raconter avec tout sortes de marchandises !

Enfin, pour finir, faudrait faire l'apprentissage des consommateurs, des ménagères surtout, qui trouvent qu'un trop de pèche dans le poisson, qui « tient point le ventre » comme y faut et qu'après avoir mangé, on sent son estomac qu'est creux. Parraitrait que c'est tout bonnement parce que le poisson se digère pu vite que la viande et que trois livres de bons poissons est aussi nourrissant que deux livres de bisteau ou de faux filet... Y pouvons point nous l'affirmer, mais pour sûr, fallait compléter le repas avec des pommes de terre, des haricots, du riz, ou ben d'autres légumes. Et pisque les pêcheurs consomment nos produits de la terre, faisant les gagners à not' tour, en mangeant d'un bon cœur ce qu'ils ont pêché dans la mer.

maître Jeannot

Concours Général Agricole de Paris 13 AU 17 MARS

Mesures préventives contre la Fièvre Apteuse

Dans le but d'éviter la contamination apteuse des animaux exposés au prochain Concours agricole (13 au 17 mars) à Paris et le danger de rapporter la contagion dans les étables d'origine, les éleveurs désireux d'envoyer des animaux à cette exposition sont invités à soumettre ceux-ci à des injections préventives de Sérum antiaptéux.

Cette intervention est facultative. Elle consistera :

1^o En une première injection faite au lieu d'origine avant tout déplacement.

2^o En une deuxième injection, s'il y a lieu, faite au Palais des Expositions, avant la réexpédition des animaux.

La fourniture du sérum est gratuite. Les demandeurs n'auront à supporter que les frais de visite du vétérinaire chargé de la première inoculation.

Les éleveurs désireux de faire procéder à cette mesure préventive sont priés de s'inscrire de suite à la Direction des Services Vétérinaires, à la Préfecture, en indiquant le nom de leur vétérinaire traitant, ainsi que l'espèce, le nombre et le poids approximatif des animaux qui doivent prendre part au Concours.

La Vérité sur la Crise paysanne

EN 2^e PAGE :

Pour le bon Cidre

Le Comité chargé par le Conseil d'Administration de l'A. B. C. (Association Nationale pour la propagation du Bon Cidre) à la séance du 7 décembre 1932 de mettre au point toutes les questions de publicité en faveur du bon cidre, s'est réuni au siège social de l'Association, 12, rue de Milan, Paris, le 7 février, sous la présidence de M. Gavin.

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter au public la reconnaissance du bon cidre si l'on désire que la publicité faite en sa faveur soit productive, le Comité a examiné la création d'un label national du bon cidre. Sur la proposition de M. Gavin, M. Prault a été chargé de présenter, à la prochaine réunion du 9 mars, un rapport sur cette très importante question.

Certains faits regrettables concernant l'exportation du cidre s'étant produits, l'Assemblée a émis le vœu que :

1^o L'exportation de cidres vinés à destination de l'Angleterre soit interdite.

2^o Un titre de circulation spécial pour les cidres non vinés soit établi.

3^o L'arrêté du 29 novembre 1932 concernant l'addition obligatoire d'un révélateur aux alcools de rétrocession destinés à l'exportation ou à la préparation de spiritueux destinés à l'exportation, soit appliqué d'urgence.

Le Comité décide que l'A. B. C. participera à l'exposition des marques collectives agricoles organisée par l'Afca, à l'occasion du Concours Général Agricole de Paris, du 14 au 19 mars.

Sur la proposition de M. Gavin, l'A. B. C. tiendra une exposition à Vimoutiers, à l'occasion du rallye automobile, organisé les 15 et 16 avril prochain par l'Automobile Club de l'Ouest et le journal « Le Matin », à la Foire de Rennes (fin avril) et au Mans, pendant la course des 24 heures (17 au 18 juin).

Un prix de 1.000 francs sera décerné, à Vimoutiers, au nom de l'A. B. C., grâce à M. Gavin, à l'occasion du rallye automobile.

Le Comité a pris connaissance du rapport sur l'exécution du programme de publicité en faveur du bon cidre dont les grandes lignes avaient été établies par l'A. B. C.

Après audition de ce rapport présenté par M. Leconte, secrétaire général adjoint de l'Afca, le Comité a décidé d'étudier les propositions qui lui étaient faites et de mettre définitivement au point les moyens publicitaires à utiliser lors de sa prochaine réunion qui se tiendra à Paris le 9 mars prochain.

Le Conseil d'Administration de l'A. B. C. sera convoqué au siège de l'Association, le 16 mars, à 14 h. 30, en vue de décider, en dernier ressort, du programme de publicité en faveur du bon cidre.

Concours Général Agricole de Paris 13 AU 17 MARS

Mesures préventives contre la Fièvre Apteuse

Dans le but d'éviter la contamination apteuse des animaux exposés au prochain Concours agricole (13 au 17 mars) à Paris et le danger de rapporter la contagion dans les étables d'origine, les éleveurs désireux d'envoyer des animaux à cette exposition sont invités à soumettre ceux-ci à des injections préventives de Sérum antiaptéux.

Cette intervention est facultative. Elle consistera :

1^o En une première injection faite au lieu d'origine avant tout déplacement.

2^o En une deuxième injection, s'il y a lieu, faite au Palais des Expositions, avant la réexpédition des animaux.

La fourniture du sérum est gratuite. Les demandeurs n'auront à supporter que les frais de visite du vétérinaire chargé de la première inoculation.

Les éleveurs désireux de faire procéder à cette mesure préventive sont priés de s'inscrire de suite à la Direction des Services Vétérinaires, à la Préfecture, en indiquant le nom de leur vétérinaire traitant, ainsi que l'espèce, le nombre et le poids approximatif des animaux qui doivent prendre part au Concours.

La Vérité sur la Crise paysanne

EN 2^e PAGE :

Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes 13 au 17 AVRIL 1933

Le règlement définitivement arrêté est imprimé et de nombreux éleveurs l'ont déjà reçu. Il est à la disposition de tous les éleveurs qui en feront la demande au Commissaire général : M. Robin, 47, rue du Marché, Nantes.

Le Comité a déjà reçu quelques engagements et particulièrement pour le concours de ponte ; ce concours, doté à lui seul de 500 fr. de prix et de nombreuses médailles, promet d'être très important. Il sera aménagé d'une façon tout à fait nouvelle, un couloir étant réservé pour permettre aux visiteurs de voir les poules « au travail ».

Il est à noter que la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, qui organise avec le Comité de la Foire de Nantes et le Comité de l'Exposition les « Journées de l'Aviculture », a accordé son appui complet à notre grande manifestation. Elle a accordé en particulier pour les fabricants, constructeurs de matériel, le transport gratuit du matériel à aller et au retour, ce qui promet en dehors du concours d'animaux, une belle manifestation de l'élevage.

Les produits de l'Aviculture ne sont pas oubliés, puisque l'exposition de volailles mortes qu'organise encore cette année la Société Avicole de l'Ouest aura aussi une catégorie importante. Les tarifs réduits consentis par la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat et les nombreux spécialistes qui ont accordé leur concours aux organisateurs sont les meilleurs garants du succès certain.

Que dire de l'exposition d'Aviculture elle-même, sinon que les éleveurs y participeront en foule, et cela même parce que leur intérêt le leur commande. J'ai dit dans un précédent article qu'il n'était aucune exposition en France qui ne reçoive un nombre de visiteurs aussi important et de toutes les régions de la France.

Le Département, la Ville de Nantes, la Chambre de Commerce, le Syndicat des Agriculteurs ne doivent pas non plus être oubliés pour les subventions qu'ils accordent à l'Exposition d'Aviculture.

L'Angora-Club a donné son concours officiel à Nantes.

Le Gatinais-Club organise la deuxième manche de son grand concours à Nantes.

La clôture des inscriptions aura lieu le 10 Mars. Aviculteurs, éleveurs, n'attendez pas cette date pour envoyer votre adhésion et, si vous n'avez pas le règlement, demandez-le immédiatement, vous le recevrez par retour du courrier.

Venez à Nantes, vous y reviendrez.

De l'Efficacité des Engrais minéraux azotés SUR LE BLE D'AUTOMNE

par P. LAVALLÉE

C'est en vue de guider les lecteurs du Bulletin du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure dans l'application des engrais azotés au blé que nous rapportons les résultats obtenus l'an dernier avec ceux que nous avons expérimentés en terre homogène, en bon état de culture, nette de mauvaises herbes, bien pourvue en matières organiques.

Le sol est de nature argilo-siliceuse, de même que le sous-sol, ils sont en pente légère, ce qui en permet l'assainissement, sauf dans les parties basses où le drainage avec tuyaux de poterie évacue l'eau en excès. L'orientation est Nord-Est. La profondeur des labours d'hiver oscille entre 0 m. 22 et 0 m. 23.

Assèchement. — Ce terrain avait porté, en dernier lieu, du chou fourrager en 1930-1931 et du maïs fourrage en 1931. Le premier a reçu par hectare : 30.000 kilos de fumier de ferme de toute première qualité, 4.000 kilos de chaux grasse et 800 kilos de scories de déphosphoration ; le second a également reçu 30.000 kilos de fumier d'égalité qualité, plus 200 kilos d'azote à l'hectare.

Fumure. — La fumure de base à l'hectare pour le blé a consisté en un mélange de 500 kilos de superphosphate dosant 14 % d'acide phosphorique et de 200 kilos de chlorure de potassium tirant 49 % de potasse, le tout enterré par un hersage énergique.

Façons culturales - Semences. — Le sol fut retourné du 23 au 25 novembre à 0 m. 18 de profondeur à la charrue brabant muni de rosettes pour bien enfouir les racines de maïs.

Après le hersage ayant incorporé la fumure phospho-potassique, le terrain était dans les conditions voulues pour recevoir la semence.

Les semences furent exécutées le 26 novembre, au semoir, en lignes espacées de 0 m. 16. Un espace libre de 0 m. 32 séparait chaque parcelle pour éviter tout mélange à la récolte.

La variété ensemencée fut le Nivernais.

Le Nivernais est en effet un centre remarquable et sa foire une des plus belles de France. Visiteurs, donc acheteurs possibles. Le chiffre important des ventes et transactions opérées l'an dernier prouve que Nantes est une exposition où l'on traite de nombreuses affaires et quelle publicité ! Un fait à noter aussi : Les ventes, même opérées en l'absence de l'éleveur par les soins du Comité ne sont frappées d'aucune taxe, comme cela se produit un peu partout. Liberté absolue de traiter toutes les affaires possibles sans que l'acheteur ait à acquiescer un droit. Le Comité se charge des ventes aux conditions fixées par les exposants.

C'est du reste pour cette raison, pour ces raisons, que l'exposition de Nantes a pris tant de développement depuis quelques années. En 1927, lors de la reprise des expositions à Nantes, il y eut 450 animaux, 600 en 1928 et tout près de 2.000, à une cinquantaine près, en 1931 et 1932.

Inutile d'ajouter que le chiffre de 2.000 sera dépassé en 1933.

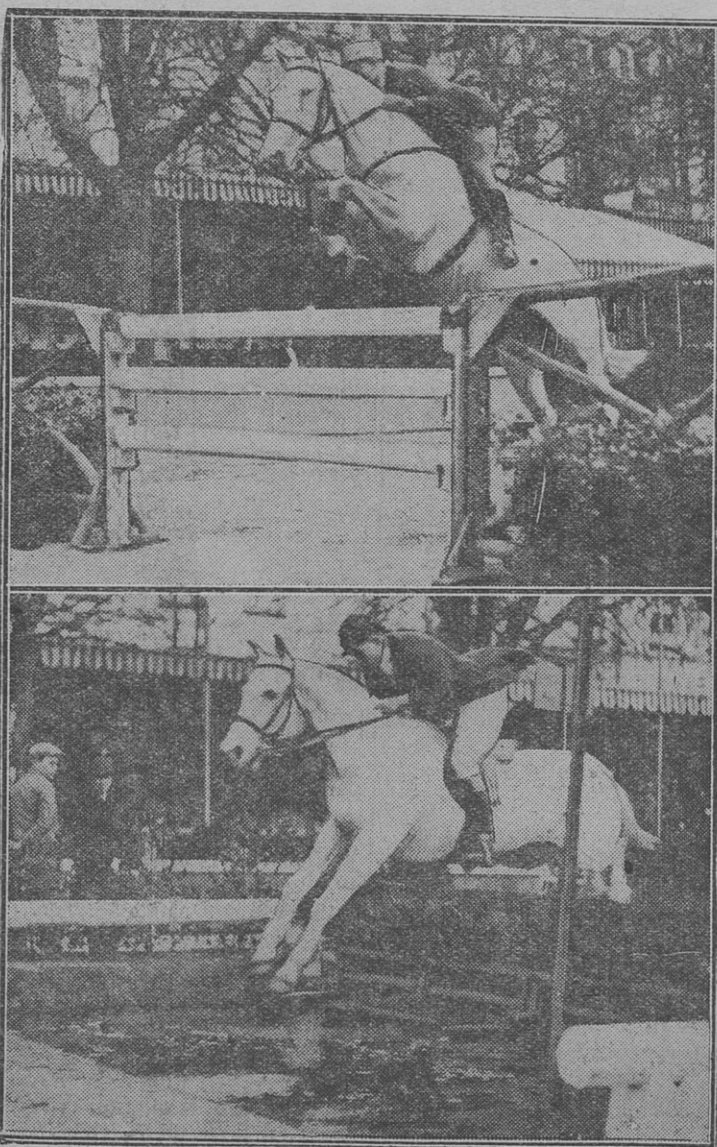
Il convient de souligner l'effort considérable de la Foire de Nantes pour notre exposition.

Le Département, la Ville de Nantes, la Chambre de Commerce, le Syndicat des Agriculteurs ne doivent pas non plus être oubliés pour les subventions qu'ils accordent à l'Exposition d'Aviculture.

L'Angora-Club a donné son concours officiel à Nantes.

Le Gatinais-Club organise la deuxième manche de son grand concours à Nantes.

AU CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES



Les épreuves d'obstacles de lundi dernier. — En haut : le gris Diaké, vainqueur du Prix de l'Oureu ; en bas : Dick, un des concurrents du Prix des Cercles, parcours à l'Américaine.

seule fois, le 5 mars, en vue de déterminer la meilleure manière d'en faire usage, cet engrais étant depuis peu, livré à la culture par l'Office National Industriel de l'Azote.

Rendements obtenus. — La production en grain et en paille comparée à la production moyenne des deux parcelles témoin, d'après l'ordre des parcelles sur le terrain, de :

	RENDREMENTS A L'HA.	
	GRAINS	PAILLE
	kilos	kilos
1° Avec 15 k ⁵⁰⁰ d'azote complétant la fumure minérale d'automne :		
Témoins (Super et chlorure).....	3.635	4.940
— Nitrate de soude (100 kilos).....	3.875	6.150
— Nitrate de chaux (120 kilos).....	3.930	6.355
2° Avec 31 kilos d'azote complétant la fumure minérale d'automne :		
Témoins (Super et chlorure).....	4.000	6.500
— Nitrate de soude (200 kilos).....	4.055	6.890
— Sulfate d'ammoniaque (151 k ⁵⁰⁰) (à la levée).....	4.410	6.675
— Ammonitrite (200 kilos) (à la levée).....	4.190	6.555
— Ammonitrite (200 kilos) (à la fin de l'hiver).....	4.160	6.840

Ces résultats font ressortir en faveur des 15 k⁵⁰⁰ d'azote ayant complété la fumure d'automne du blé un supplément de récolte en grain de 240 kilos, en paille de 1210 kilos à l'hectare avec le nitrate de soude ; de 205 kilos de grain et 1415 kilos de paille avec le nitrate de chaux.

Ces mêmes engrais en apportant le double d'azote à l'hectare (31 kilos) font passer les excédents à 365 kilos pour le grain et 1560 kilos de paille avec le nitrate de soude ; à 420 kilos de grain et 1950 kilos de paille avec le nitrate de chaux.

Avec le sulfate d'ammoniaque les excédents sont encore plus élevés. Il est vraisemblable qu'à l'état ammoniacal, l'azote étant retenu par le pouvoir absorbant du sol, est resté entièrement à la disposition du blé, tandis qu'à l'état nitrique une partie a sans doute été entraînée hors de la portée des racines, par les pluies trop abondantes du mois d'avril. L'abaissement de température pendant cette même période a

aussi ralenti la végétation du blé et diminué ses besoins en azote directement assimilable. Avec des conditions climatiques plus normales, le contraire aurait certainement eu lieu. Quoi qu'il en soit, l'excédent sur la production moyenne des parcelles témoins est à l'hectare de 775 kilos pour le grain et de 1735 kilos pour la paille.

	RENDREMENTS A L'HA.	
	GRAINS	PAILLE
	kilos	kilos
1° Avec 15 k ⁵⁰⁰ d'azote complétant la fumure minérale d'automne :		
Témoins (Super et chlorure).....	3.635	4.940
— Nitrate de soude (100 kilos).....	3.875	6.150
— Nitrate de chaux (120 kilos).....	3.930	6.355
2° Avec 31 kilos d'azote complétant la fumure minérale d'automne :		
Témoins (Super et chlorure).....	4.000	6.500
— Nitrate de soude (200 kilos).....	4.055	6.890
— Sulfate d'ammoniaque (151 k ⁵⁰⁰) (à la levée).....	4.410	6.675
— Ammonitrite (200 kilos) (à la levée).....	4.190	6.555
— Ammonitrite (200 kilos) (à la fin de l'hiver).....	4.160	6.840

Avec l'ammonitrite, l'augmentation de rendement est également plus élevée qu'avec les nitrates, elle est de 525 et 555 kilos pour le grain, de 1900 et 1615 kilos pour la paille ; les plus gros écarts étant faveur de l'épandage aussitôt la levée. Cela tient sans doute à ce que cet engrais renferme moitié de son azote à l'état nitrique et moitié à l'état ammoniacal.

Cette heureuse association a le grand avantage de permettre d'apporter en une seule fois, l'azote indispensable aux hauts rendements du blé, tout en le garantissant contre une moins grande efficacité des nitrates et du sulfate d'ammoniaque employés seuls quand les pluies sont trop abondantes au printemps vu cette saison trop sèche.

P. LAVALLEE,
Ingénieur agronome,
Directeur de la Ferme Expérimentale
d'Avrillé (Maine-et-Loire).

COFFRES-FORTS
BAUCHE
Catalogue franco

Sur tous les blés vous épandez, aux premiers jours de février, de l'AMMONITRITE GRANULE, l'engrais aux effets réguliers.

Société des Agriculteurs DE FRANCE

LA DECLARATION DES REVENUS REELS

premier Vœu
La Société des Agriculteurs de France, considérant les textes votés par la Chambre des Députés, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles et les revenus fonciers, rappelle l'opinion unanime des associations agricoles sur la nécessité du forfait.

Estime vexatoire de légiférer contre cette opinion et d'instituer une véritable rétroactivité en déclarant immédiatement applicables des mesures qui exigent la tenue préalable de comptabilités aujourd'hui inexistantes et dont les éléments seraient d'ailleurs susceptibles d'être contestés par le fisc, la plupart des transactions agricoles se faisant sans écrit.

Fait observer que les mêmes arguments valent pour le rejet de la déclaration du revenu réel des propriétés affermées, en signalant, d'autre part, que le forfait de 30 % prévu pour les charges est manifestement inférieur à la réalité et que la disposition prévue créerait une inégalité inadmissible entre les régions à régime de fermage et les régions à régime de métayage.

LES IMPOTS ET LES ECONOMIES

Deuxième Vœu
La Société des Agriculteurs de France, considérant que sous le nom d'« égalité fiscale » une véritable mystère est suscitée par certains éléments intéressés en vue d'établir des comparaisons absolument fautiveuses.

Considérant notamment que le rapprochement fait entre le produit des cédules agricole et commerciale est tout à fait tendancieux, qu'il laisse de côté les très lourds impôts supportés par l'agriculture et méconnaît la différence radicale qui existe entre deux formes d'activité économique, dont l'une, le commerce, a la faculté de récupérer les impôts auxquels elle est assujettie, dont l'autre, l'agriculture, au contraire, outre les impôts qu'elle paie directement, l'incidence finale de ceux dont sont acheteurs et ses vendeurs sont redevables au fisc.

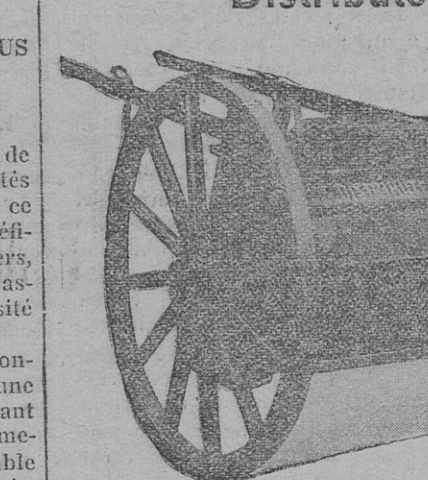
Considérant d'ailleurs que les poids des charges fiscales supportées par l'agriculture, est suffisamment indiqué par le fait que la valeur moyenne des prix à la production n'atteint pas le coefficient 4 par rapport à l'avant-guerre et que la valeur moyenne de la propriété rurale est environ au coefficient 3, tandis que la moyenne du coût de la vie continue de dépasser largement le coefficient 5.

Emet le vœu :

Que toutes les professions, au lieu d'essayer de rejeter les unes sur les autres le poids de nouveaux impôts qui sont en fait de compte destinés à grever les facultés de production et d'épargne du pays tout entier, comprennent que leur sort commun est lié au redressement des finances publiques et que ce redressement ne peut être obtenu que par des économies massives sur un budget dont l'ampleur atteint, par rapport à l'avant-guerre, le coefficient 13.

Machines Agricoles

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 1.940 fr.
— 1^{re} 75... 1.970
— 2^{me} ... 2.000

Supplément pour carlers à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheval, sans table.

Avec lame de 500 m/m... 435 fr.
— 600 m/m... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et chariot pour sciage en long et en travers. Fabrication parfaite ; gros succès :

Avec lame de 500 m/m... 530 fr.
— 600 m/m... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :

Avec lame de 500 m/m... 630 fr.
— 600 m/m... 670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à cheval et table :

Avec lame de 500 m/m... 500 fr.
— 600 m/m... 560 fr.

Pour poutilles fixes et folles et débroyage, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, couchée, ou à crochets, au choix :

Di-mètre 500 m/m... 80 fr.
— 550 m/m... 105 fr.
— 600 m/m... 125 fr.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Brabants

Nous consulter au Syndicat.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 m², les plus simples, les plus solides. Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Nouveaux prix en Baisse de 1933. Tous ces cuiseurs se vendent galvanisés.

Contenances :
Litres Prix avec cuve galvanisée Litres Prix avec cuve galvanisée
50 395 fr. 125 625 fr.
65 455 » 150 685 »
80 505 » 200 760 »
100 570 » 250 840 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Broyeurs de Pommes de Terre

Indispensable dans toutes fermes. Bâti bois : grille 32" x 18" 95 fr. Bâti fonte : grille 36" x 18" 120 »

Sur demande, avec volant, majoration de 20 francs. Broyeurs sans pieds, réduction de 10 francs.

Prix départ usine et remise aux adhérents.

Semoir "Passe-Partout"

Se fixe sur l'avant-train du Brabant ou sur charrette. Sème toutes graines : Blé, orge, avoine, sarrasin. Economie semence et main-d'œuvre ; a fait ses preuves. Prix : 230 francs.

Nous consulter à Nantes.

Endettement de la Population rurale

« La dette s'installe aux foyers. (Ariège). »

« Les demandes d'emprunts affluent aux Caisses de Crédit. (Aude, Isère, Loir-et-Cher, etc.). »

« L'appel au Crédit agricole accuse de jour en jour des besoins d'argent plus pressants. (Vosges). »

« Les cultivateurs épuisent les réserves qu'ils avaient mises de côté avec tant de peine et, de nouveau, ils ont recours aux prêts hypothécaires. (Corrèze). »

« On s'endette de plus en plus. (Allier). »

« L'exploitant se voit menacé d'un retour à l'ére des dettes accablantes. (Basses-Pyrénées). »

Repartition des Economies paysannes

« Chaque année, le cultivateur s'appauvrit. Celui qui avait quelques économies les voit fondre peu à peu. (Allier). »

La Vérité sur la Crise paysanne

D'un bout à l'autre de la France, les ruines et les dettes paysannes s'accumulent avec toutes les conséquences agricoles, économiques, morales et sociales.

L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture nous communique sur cette situation la note ci-après, résultat de l'enquête qu'elle a ouverte auprès des Chambres d'Agriculture.

Les Chambres d'Agriculture, créées par la loi, sont élues par les agriculteurs, propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, femmes chefs d'exploitation, etc., et par les associations agricoles. Elles sont auprès des Pouvoirs Publics les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles. Bien que le Gouvernement ait négligé dans les circonstances présentes de prendre leur avis, elles ont le droit de parler au nom de l'agriculture tout entière, elles ont le devoir, à l'heure où les remèdes d'ordre professionnel sont dépassés par les événements, d'appeler à tous les citoyens. Cet appel, elles l'adressent solennellement aux représentants de la Nation, à leur sentiment du devoir, pour qu'ils écoutent et comprennent où va le Pays.

La Crise Paysanne : extraits sans commentaires, des rapports des Chambres départementales d'agriculture.

« On doit prendre sur les réserves pour payer salaires et fermages. (Aveyron). »

« L'agriculteur vit sur son capital, et ce n'est pas sa faute, car jamais il n'a plus et mieux travaillé. (Basses-Pyrénées). »

« Seul, celui qui produit avec ses propres capitaux peut tenir le coup. (Nord). »

« Seul peut faire face à ses affaires celui qui possède entièrement le bien qu'il cultive, ou dont l'exploitation ne comporte pas de main-d'œuvre salariée. (Seine-et-Oise). »

« Peu à peu, la demi-aisance d'après-guerre fait place à la misère. (Loire). »

« Tous ceux qui ont monté une exploitation depuis quelques années ont perdu 40 % de leur capital. (Loire-Inférieure). »

« La situation est désastreuse pour les jeunes cultivateurs qui voient la moitié de leur capital perdu. (Mayenne). »

« Ce sont surtout les jeunes ménages avec des enfants en bas âge et n'ayant pas d'avance... qui sont les plus atteints par la crise. (Indre-et-Loire). »

« On ne peut payer les intérêts et les fermages. La culture, libérée de ses dettes après la guerre, s'est de nouveau endettée. (Meuse). »

« Beaucoup n'ont pu payer leurs fermages, ni les annuités du Crédit agricole, ni leurs dettes chez les fournisseurs. (Loire). »

« On ne peut payer les artisans ruraux non plus que les fermages. Ceux qui avaient emprunté sont accablés à la ruine. (Loire-Inférieure). »

« C'est la ruine de tous ceux qui ont acheté de la terre en usant du Crédit agricole... Perdre ce qu'on possède est dur ; perdre ce qu'on a emprunté est pire encore. (Nièvre). »

« La Caisse régionale a prêté 13 millions 500.000 francs de plus en 1931 qu'en 1930 et 12.000.000 de plus en 1932 qu'en 1931. Ses risques en cours s'élevaient à 60.000.000. »

« Tel fermier de 150 hectares a, dans ces deux dernières années, dû emprunter 300.000 francs. Tel autre, vieux cultivateur, qui avait 400.000 francs, voit la fin de ses économies. Tel autre qui, pour s'installer, avait dû emprunter la moitié de son capital, se trouve en face d'un inventaire qui représente actuellement la valeur de ce qu'il doit. (Seine-et-Oise). »

« De 1929 à 1932, les prêts du Crédit agricole ont passé de 29 à 69 millions... Beaucoup se sont endettés au delà de leur actif. L'endettement des fermiers est progressif et général. (Aisne). »

« A l'heure actuelle, le Crédit à long terme a créé une situation intenable pour l'imprudent et l'audacieux. (Nièvre). »

« La dette hypothécaire rurale pesait lourdement avant-guerre sur le monde agricole. Celui-ci s'en était libéré. Cette heureuse évolution se trouve aujourd'hui annihilée. (Puy-de-Dôme). »

« Les prêts du Crédit agricole ne peuvent être remboursés. (Dordogne). »

« On ne peut payer les intérêts et les fermages. La culture, libérée de ses dettes après la guerre, s'est de nouveau endettée. (Meuse). »

« Beaucoup n'ont pu payer leurs fermages, ni les annuités du Crédit agricole, ni leurs dettes chez les fournisseurs. (Loire). »

« On ne peut payer les artisans ruraux non plus que les fermages. Ceux qui avaient emprunté sont accablés à la ruine. (Loire-Inférieure). »

« C'est la ruine de tous ceux qui ont acheté de la terre en usant du Crédit agricole... Perdre ce qu'on possède est dur ; perdre ce qu'on a emprunté est pire encore. (Nièvre). »

« La Caisse régionale a prêté 13 millions 500.000 francs de plus en 1931 qu'en 1930 et 12.000.000 de plus en 1932 qu'en 1931. Ses risques en cours s'élevaient à 60.000.000. »

« Tel fermier de 150 hectares a, dans ces deux dernières années, dû emprunter 300.000 francs. Tel autre, vieux cultivateur, qui avait 400.000 francs, voit la fin de ses économies. Tel autre qui, pour s'installer, avait dû emprunter la moitié de son capital, se trouve en face d'un inventaire qui représente actuellement la valeur de ce qu'il doit. (Seine-et-Oise). »

« De 1929 à 1932, les prêts du Crédit agricole ont passé de 29 à 69 millions... Beaucoup se sont endettés au delà de leur actif. L'endettement des fermiers est progressif et général. (Aisne). »

« A l'heure actuelle, le Crédit à long terme a créé une situation intenable pour l'imprudent et l'audacieux. (Nièvre). »

« La dette hypothécaire rurale pesait lourdement avant-guerre sur le monde agricole. Celui-ci s'en était libéré. Cette heureuse évolution se trouve aujourd'hui annihilée. (Puy-de-Dôme). »

« Les prêts du Crédit agricole ne peuvent être remboursés. (Dordogne). »

« On ne peut payer les intérêts et les fermages. La culture, libérée de ses dettes après la guerre, s'est de nouveau endettée. (Meuse). »

« Beaucoup n'ont pu payer leurs fermages, ni les annuités du Crédit agricole, ni leurs dettes chez les fournisseurs. (Loire). »

« On ne peut payer les artisans ruraux non plus que les fermages. Ceux qui avaient emprunté sont accablés à la ruine. (Loire-Inférieure). »

« C'est la ruine de tous ceux qui ont acheté de la terre en usant du Crédit agricole... Perdre ce qu'on possède est dur ; perdre ce qu'on a emprunté est pire encore. (Nièvre). »

Conséquences agricoles

« Les cultivateurs, après avoir épuisé leurs réserves, restreignent leurs dépenses. (Vosges). »

« Ils doivent réduire leur main-d'œuvre, abandonner les fumures complémentaires, etc... (Mayenne). »

« Le cultivateur a diminué ses achats d'engrais. Il en résultera une plus mauvaise culture. (Seine-et-Oise). »

« Le propriétaire se restreint au minimum, et ne fait que des réparations de fortune indispensables. L'exploitant réduit ses dépenses de main-d'œuvre et d'engrais. (Nièvre). »

« Le cultivateur réduit ses achats au minimum. Les améliorations sont arrêtées. (Meuse). »

« Le cultivateur cherche à diminuer ses dépenses, croyant abaisser son prix de revient. On réduit l'emploi de la main-d'œuvre au détriment des bonnes façons. On demande à la terre de produire sur ses réserves. On néglige l'entretien du matériel. On abandonne celui des bâtiments, de même pour les chemins. (Loire-Inférieure). »

« Au point de vue économique, le paysan va être contraint de se replier sur lui-même. (Puy-de-Dôme). »

« La crise se traduit par une diminution de plus en plus grande de son pouvoir d'achat, partant de son activité. (Vosges). »

« Ses répercussions seront très sensibles sur le commerce et l'industrie. (Aisne). »

« ... à cause de la diminution du pouvoir d'achat du cultivateur. (Côte-d'Or). »

« ... car les agriculteurs, quand ils ont de l'argent, sont de gros consommateurs. (Mayenne). »

« La France, essentiellement agricole, paye la faute d'une politique économique essentiellement industrielle et de lois sociales, qui menacent de la ramener au temps de la décadence romaine. (Indre-et-Loire). »

« La baisse actuelle est de 20 % sur la terre, de 30 % sur les locations. (Ille-et-Vilaine). »

« La baisse des valeurs locales et de la propriété entraîne une grosse perte pour l'Etat. (Vendée). »

« C'est une chute de la valeur du sol. (Dordogne). »

« Baisse de la terre. Arrêt des transactions immobilières... Les droits de succession mangent la terre. (Loire-Inférieure). »

« Il y a déjà eu des abandons de fermes. (Aveyron). »

« La baisse sur les fermages, aux dernières adjudications des hospices, a été de 50 à 75 %... On prévoit le retour prochain à la friche de tous les terrains de culture difficile. (Loire). »

« Beaucoup de fermiers ne veulent plus relouer, n'importe à quel prix. D'autres ne veulent plus renouveler que pour un an. (Seine-et-Loire). »

« Economiquement, l'agriculture devient un non-sens... Les dangers sont trop évidents. C'est la destruction des campagnes. C'est la suppression de l'élément agricole dans la production économique de la France. (Basses-Pyrénées). »

« L'épargne paysanne ne pourra plus payer l'Etat. (Côte-d'Or). »

« La crise menace d'entraîner une destruction massive des ruraux... l'abandon de toutes les terres... la ruine de tous les agriculteurs ruraux. (Côte-d'Or). »

« Les terres peu productives sont mises en friche. (Nièvre). »

« Conséquences morales »

« L'agriculteur manque aujourd'hui de confiance. (Isère). »

« C'est le découragement des masses paysannes. (Morbihan). »

« La confiance est morte. (Nièvre). »

« La confiance dans l'épargne et le travail est ébranlée... surtout chez les jeunes cultivateurs. (Meuse). »

« Le découragement et la désertion gagnent nos populations. (Loire-Inférieure). »

« Il y a un malaise général qui pourra entraîner une désertion encore plus grande de la terre. (Corse). »

« Le moral est gravement atteint chez le propriétaire et chez le fermier. Il ne rest pas moins chez eux que reste de la main-d'œuvre exploitée lentement absorbée par les salaires, l'armée, la marine, etc... (France). »

« Le mécontentement règne parmi nos populations à l'état latent. (Vosges). »

« A cette faillite s'ajoute une profonde crise morale. L'agriculteur est l'éternel sacrifié et il le sait... La mutualité et la coopération ne peuvent être opérantes qu'à la condition d'avoir pour fondement la confiance en l'avenir. Cette confiance, »

« Conséquences sociales »

« C'est la désertion des campagnes. (Aude, Morbihan, etc...). »

« La ruée sur la place de facteur, de cantonnier, etc..., va se précipiter. (Aveyron). »

Conséquences sociales

« C'est la désertion des campagnes. (Aude, Morbihan, etc...). »

« La ruée sur la place de facteur, de cantonnier, etc..., va se précipiter. (Aveyron). »

« Nos ruraux vont grossir l'armée des chômeurs. (Ille-et-Vilaine). »

« Le département a perdu en 30 ans près du tiers de sa population rurale. (Ardèche). »

« Les jeunes gens cherchent leur admission dans une administration publique, car le gain y est très supérieur à ce que la terre peut leur donner et on y jouit de la sécurité d'un travail doux avec des congés... (Loire-Inférieure). »

« La famille paysanne apparaît aujourd'hui démantelée et anéantie. Les jeunes sont partis. Seuls les plus de 40 ans sont restés fidèles à la profession agricole. (Puy-de-Dôme). »

« Le cultivateur échouera sur un pavé de ville déjà occupé par des chômeurs, et deviendra une charge sociale avec toute sa famille. (Dordogne). »

« Le paysan résistera jusqu'à l'extrême limite. Mais du jour au lendemain, il peut se trouver devant une détresse immense et générale qui le portera alors aux pires excès du désespoir. (Côte-d'Or). »

« Au point de vue social, le chômage grandissant, la colère populaire, les manifestations d'abord pacifiques, puis violentes... les répressions sanglantes... A noter que les soulèvements paysans sont les plus graves, les plus difficiles à contenir. (Gers). »

« Le moindre commentaire atténuerait ce tableau angoissant de la crise paysanne. L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture le dévoile dans sa dramatique vérité. Le Pays doit savoir, comprendre et agir. »

SOYEZ PRATIQUES

Vous ne pouvez plus à droite et à gauche, acheter de l'huile de cuisine au moment de partir, se voir avec contentement chez vous, une réserve d'huile D.F. vendue aussi en bidons de 20 litres ou en tonneaux de 100 litres par les Etablissements DESMARAIS FRERES, 42, rue des Mathurins, PARIS (8^e).

HERNIE

CHUTES DE LA MATRICE

CLIG MÉDECINE CHIRURGIE

DESPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA METHODE LEROY

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations attestant toutes de personnes qui ont été guéries par notre système et qui voudraient convaincre les hésitants :

Entant Rinaud, For, Sion-les-Mines.
M. Gustave Gantier, à la Corbailles.
Sainte-Marie-sur-Mer.
M. François Ruff, à la Ridellet, commune d'Edry.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

57. — Vignobles et pépinières des
meilleures variétés d'hybrides sélec-
tionnés : Coudère 13 ; Seibel Rouge
4643, 5437, 5455, 5487, 6905, 7053,
8745, 8748, 8916. Prix spéciaux par
grosse quantité. Authenticité garantie.
S'adresser à Auguste Perrier, viti-
culteur à la Blanchetière, La Cha-
pelle-Basse-Mer.

208. — A vendre, beaux plants de
vignes greffés et producteurs directs
recommandés, authenticité et sélec-
tion garanties. S'adresser à M. E. Gi-
rault, Viteculteur-Pépiniériste, do-
maine de la Ronde, à Jaunay-Clan
(Vienne).

216. — A vendre, beaux plants
d'asperges : grosse hâtive d'argen-
teuil, plant sélectionné extra.
S'adresser M. Robert-Morice, à Sainte-
Lucie (L.-L.).

221. — Pépinières J. Foulonneau,
Saint-Christophe-la-Croix (Maine-
et-Loire). Offres de plants de vignes
greffés et hybrides nouveaux ; 10 pom-
miers, tige 2 mètres, 0°10 à 0°12 de
tour, 185 fr. ; 0°08 à 0°10, 140 fr. ;
10 poiriers sur cognassier, 50 francs.
Franco toutes gares. Prix-courant
franco.

229. — A vendre plants racinés
Baco blanc 22-A et Seibel 5163, bout-
ures S. 4643, 4986, 5455 B. S. 2862
« Le Commandant » Baco rouge n° 1,
etc. Plants hybrides producteurs di-
rects et greffés de toutes variétés par
souscription pour la campagne pro-
chaine. Prix sur demande. S'adres-
ser à M. A. Anneau, « Le Chêne »,
La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

31. — Vente commission, fruits,
légumes, Halles Centrales Paris. Bon
vendeur, meilleure place, disposant
matériel. Toutes garanties seront
données. Ecrire Roux, 17, rue Fran-
klin, Pré-Saint-Gervais (Seine).

32. — A vendre : 1° Une char-
re à bras, cinq usages, état neuf, avec
tous accessoires ; 2° Saut à traire
inversible. Mlle Ravinet, Saint-Se-
bastien-sur-Loire.

33. — A louer en la commune de
Cellier, une ferme de 7 hectares,
avec logements, terre, pré, vigne et
taillis. Libre à la Toussaint prochaine.
S'adresser à J. Grégoire, près la
gare Saint-Mars-du-Désert (L.-L.).

34. — A céder, cause double em-
ploi, fonds de peinture, bâtiments et
voitures, papiers peints, sis à Por-
nichet. Conditions avantageuses.
S'adresser à Nauveau, charcutier,
Saint-Sebastien-sur-Loire.

DEMANDES

21. — On désire acheter une voi-
ture, à quatre roues de préférence,
genre break, pouvant servir au
transport des légumes. Ecrire à

Mme Veuve Chesneau, 9, rue Mer-
cœur, à Nantes.
25. — Ménage 32 et 42 ans, 1 en-
fant, demande place comme jardi-
nier 4 branches, femme comme
femme de chambre et portière. Bon-
nes références. Libre de suite. S'adr.
à M. Yves Bidault, chalet Bon-Abri,
Hillion (Côtes-du-Nord).

26. — On demande jeune homme
libéré service militaire pour culture
de la vigne et un peu de terre, en-
viron de Nantes. S'adresser au
Syndicat.

Prix-Courant

Nous cotons les prix suivants sans
engagement et sans variation.

Alimentation du Bétail

Brusures de Riz..... Manq.
Farine de Manioc..... 96 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos. 82 »
Issues de riz..... 70 »

Remouillage de fèves (sacs
75 kilos)..... 60 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes-
Chantenay.....

« LE TITAN »..... (au cours)
Farine alimentaire pour porcs et bo-
vins.....

Les 100 kilos logés, sur wagon Chan-
tenay.....

Farine « La Reine »..... au cours
Farine Arachide « Armor »..... 90 »

Mais pour volailles (quantité impor-
tante, nous consulter)..... 93 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.....

**Produits des Etablissements
Arsène Bertin**

ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » N° 1..... 72 »
« Sucraff » N° 2..... 60 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse..... 92 »

Aliment « Le Picotin », pour
chevaux de campagne (suc-
cédané, avoine, tourteaux)..... 94 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement
des porcs..... 80 »

Optima pour porcelets et
truies..... 142 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-
Saint-Joseph ou pris à l'usine.....

ALIMENTATION DES BOEUFs

Optima lait vert..... 79 »
Optima lait vert..... logés 84 »

Optima lait rouge..... logés 102 »
Optima pour engraissement
des boeufs..... logés 93 »

Optima veaux élevage rouge..... 102 »
Les 100 kilos logés.....

Optima veaux élevage vert..... 81 »
Les 100 kilos logés.....

Optima farine lactée pour
veaux, par sacs de 5 kilos..... 14 »

Quantité importante, nous consulter.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et

engraissement des porcs. 14 fr. la
boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson..... 165 »
Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande alimentaire..... 165 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Coquilles huîtres broyées..... 55 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.....

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-
Gare d'Orléans.....

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » n° 1 pour
pondeuses..... 130 »
N° 2 pour sujets en crois-
sance..... 140 »

N° 2 bis, pour poussins..... 160 »
N° 2 ter, pour poussins..... 145 »
N° 3, pour poules en mue..... 145 »
Les 100 kilos nus départ Nantes.....

Coquilles d'huîtres..... 65 »
Les 100 kilos logés.....

Boulettes « LAFOX »..... 140 »
Les 100 kilos nus.....

Farine de poisson..... 195 »
Les 100 kilos logés.....

Farine de viande..... 195 »
Les 100 kilos logés.....

Chaux agricole

Chaux roches..... 95 »
Chaux blutée (sacs toile)..... 90 »
Chaux blutée (sacs papier)..... 110 »
Les 1.000 kilos, départ Chaudfontaine.....

Graine de Trèfle

La Ferme Expérimentale d'Avrillé
dispose d'un petit lot de graines de
trèfle de toute beauté, exemple de
couleur, de très bonne germination,
à 6 fr. 65 le kilo, logé. Passer les
commandes au Syndicat qui les
transmettra.

POMMES DE TERRE DE SEMENCE

PRIX SAUF VARIATIONS

les 100 kil. logés

Royale Jaune..... 75 »
Ronde Jaune..... 58 »
Esterlingen..... 73 »
Idéal..... 73 »
Early Rose..... 71 »
Dekke Muzen..... 65 »
Hollande Jaune..... 65 »
Flucke Saint-Malo..... 57 »
Belle de Juliette..... 61 »
Ronde Jaune..... 61 »
Abondant de Montvilliers..... 63 »
Fin de Siècle..... 57 »
Saucisse de Bretagne..... 61 »
Bleue Précoce..... 53 »
Chardon..... 55 »
Institut de Beauvais..... 59 »
Géante Sans Parvaille..... 51 »

Autres variétés nous consulter.
Les prix ci-dessus s'entendent aux
100 kilos logés départ Bretagne.

Nous pouvons fournir, d'autre part,
de la Ferme Expérimentale d'Avrillé
(M.-et-L.), les variétés : Jaune ronde dite
aussi Industrie et Institut de Beauvais,
variétés saines, de gros rapport, au
prix de 65 francs les 100 kilos logés,
en tubercules entiers, ou à 75 francs les
100 kilos en tubercules calibrés, départ
Maine-et-Loire. S'adresser au Syndicat.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 47 50
(logés franco gare)

Par estagnon de 10 litres..... 91 »
(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco
gare, 31 fr

16 litres, La Délicate, logés franco
gare, 58 fr. 50.

5 litres, La Délicate, logés départ
Nantes, 25 fr. 25.

10 litres, La Délicate, logés départ
Nantes, 49 fr. 50.

28 litres, La Délicate, nus départ
Nantes, 102 fr.

Produits Viticoles

Soufre sublimé..... 120 »
(par 50 kilos, augmenta-
tion 3 fr. aux 100 kilos).

Bouillie Azur..... 175 »
Bouillie Barousse :
logée en sacs de 50 k. 185 » les 100 k.
— 10 k. 188 » —
en caisse de 12 boîtes
de 2 kilos..... 210 »

SULFATE DE CUIVRE..... au cours

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc
extra, 72 % d'huile, garanti
pur..... 255 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos
par caisse de 50 kilos, en barres ou
en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or extra put.
72 % huile..... 260 »
Les 100 k. départ Nantes.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales
et farines dans notre région à ce jour.

Nantes, le 23 février.

Farine de froment..... 150
Blé nouveau, moyennement
sans ail, base 16 kil., l'hec-
tolitre..... 107

Blé sans ail, base 16 kil., l'hec-
tolitre..... 103

Blé sans ail, base 16 kil., l'hec-
tolitre..... 80

Avoines grises ou noires..... 74
Avoines bigarrées..... 82

Sarrasin Bretagne..... 85
Sarrasin Loire-Inférieure..... 71
Orge indigène..... 59

Orge Marne..... 59
Son bonne fabrication..... 59
Ces cours s'entendent par wagon com-
plet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote, suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 185
Paille d'orge en bottes..... 175
Paille d'avoine en bottes..... 180
Poin, les 500 kilos..... 185 à 200

Cours du Bétail

Cours du 10 février

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
DE CAMPAGNE
ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX, 519. — Le kilo : 1re qualité,
5,25 à 7,25.

Il est à observer que ces prix s'entend-
ent entrés en ville, frais de marché ;
perte de kilo à déduire, 0 fr. 80.

Moyenne des veaux : 5 fr. 45.

Syndicat de la Boucherie de Nantes

VEAUX : 549. — Le kilo sur pied :
1re qualité, 5,25 à 7,25 (tous kilos paya-
bles) ; 2e qual. (moyenne) 6,25.

BOEUFs : 6. — Le demi-kilo : De-
vant : 1re qualité, 3 à 3,50 ; 2e qual.,
2,50 à 3 fr. ; 3e qual., 1,25 à 2,25. — Der-
rière : 1re qual., 3,75 à 4,50 ; 2e qual.,
2,75 à 3,75 ; 3e qual., 2,25 à 2,75.

MOUTONS : 403. — Le demi-kilo :
1re qualité, 7,25 à 8,25 ; 2e qual., 6,25
à 7,25.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 22 février.

Artichauts, les 12, 16 francs. — Bette-
raves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo,
0,60. — Céleri rave, les 6, 0,60 francs. —

Céleri blanc, les 6, 0,60 fr. — Choux poms-
mes, les 12, 12 à 15 fr. — Choux-fleurs
les 11, 18 fr. — Choux Bruxelles, le
kilo, 1 fr. 50. — Choux verts, la dou-
zaine, 2 fr. 50. — Cresson, les 12, 12 fr.

Chicorées, les 12, 18 fr. — Escaroles,
les 12, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 3 fr.
— Laitues, la douzaine, 3 fr. 50. —

Mâche, le kilo, 4 fr. — Navets, la
botte, 1,25 à 1,50. — Oseille, le kilo, 3
fr. — Oignons, le kilo, 1,75. — Pommes
de terre, le kilo, 1 fr. 25. — Potirons, le kilo,
5 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. 50. —

Radis, les 12, 7 fr. — Salsifis, le pa-
quet, 2 fr. — Scorsonères, le paquet,
2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0,30.

MARCHE DES INNOCENTS

Paris, le 22 février 1933.

POMMES DE TERRE. — La situation
du marché de gros reste caractérisée par
un marasme complet. Les cours sont

On cote aux 100 kilos, wagons dé-
part, marchandise en vrac : Royale
d'Orléans, 17 à 18 ; Parisienne du Loir-
et, épaisse, Hollande de Bretagne, 24 ;
Saucisse rouge de Bretagne, grosses
tripes, de 25 à 25,50 ; toutes venant
de 25,50 à 24 ; du Loiret, 28 ; du Poitou,
26 ; d'Angoulême, 25 ; d'Alger, 26 ; de
Bordeaux, 26 ; de la Vienne, 24 à 25 ; Fin
de siècle de Bretagne, 24 ; Beauvais Bre-
tagne, 28 à 29 ; de la Sarthe, 24 à 25 ;
Ronde jaune de Bretagne, 19 ; de la
Sarthe, 18 ; du Loiret, 20 ; de l'Yonne,
19 ; d'Alsace, 22 ; d'Alsace, 22 ; du Loir-
et, 22 à 23 ; Etoile du Nord du Loiret,
27 ; d'Eure-et-Loir, 23 ; Rosa, Ardennes,
Marne, 48 à 50 ; Mense, 47 à 48 ; Loiret
42 à 43 ; Loiret-Cher, 42 ; Côtes-du-
Nord, 37 à 38 ; Morbihan, 38 ; Géante
Blanc de Bretagne, 18 ; Blanche, 20 ;
Maerker, 16 ; Wolthmann Seine-et-Oi-
se et Bretagne, 19 ; Royale Kidney Loir-
et, 17 à 18 ; de la Marne, 19.

CAROTTES. — Affaires très calmes,
mais les cours résistent bien. On cote
aux 100 kilos, départ, marchandise lo-
gée, Potou, Loiret, St-Omer, 60 ; Au-
xonne, 45 ; Yonne et Luc, 50 ; Meaux,
70.

NAVETS. — Marché nul sur la base
de 20 à 30 les 100 kilos pour toutes
provenances.

OIGNONS. — Transactions calmes.
Les cours sont faibles.

On cote aux 100 kilos, marchandise
logée, départ, Potou, 150 ; Mazé, La
Fère et Verberie, 160.

Cours des Vins

Muscadet..... 850 à 950
Gros-plant..... 400 à 480
Noir..... 160 à 200
Seibel..... 380 à 425

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :

Beuf, 1re catégorie, 6 à 10 fr. ;
2e cat., 3 fr. à 5,50 ; 3e cat., 2 fr.
à 2,50.

Veau, 1re catégorie, 6 à 10 fr. ;
2e cat., 5,50 ; 3e, 3,50 à 4,50.

Mouton, 1re catégorie, 9 fr. ; 2e
cat., 7,50 à 8,50 ; 3e cat., 5.

Porc, 7 à 8,75.
Beurre, 7 à 9,50.
Œufs, la douzaine : 6,50 à 7.
Lapins, 7 francs.

Poulets. — Le demi-kilo, 7,50 à 8,50.

ANJOU

Blé, 103 à 105 le quintal ; avoine, 85 à
90.

Beurre, 9 à 9,50 la livre ; œufs, 7 à
7,50 la douzaine ; pommes et poires, 5,25
à 5,50 la livre ; lapins, 3 à 3,25 la livre.

Vaches laitières, 2,500 à 3,000 pièce,
en vaches bien maitonnées ; seconde qua-
rité de 1,500 à 2,200 ; troisième 1,000 à
1,500.

Vaches sans position, 900 à 1,500 ; gé-
nissées pour herbage 1,000 à 1,600.
Beufs, 1,100 à 1,700 pièce.

Porcs gras, 7,50 ; deuxième, 7,25, troi-
sième, 7 ; porcs maigres, 4,75 ; vendus
de 350 à 550 pièce ; porcelets 575, ven-
dus de 200 à 300 pièce.

CANDR

Blé, 100-103 ; orge, 80-85 ; avoine, 80-
85 ; sarrasin, 90-95 ; pommes de terre,
30-40 ; paille, 1,000 kg., 170-200 ; foin,
1,000 kg., 320-400 ; beurre, la livre, 7,50-
8 ; œufs, la douz., 4-4,50 ; poulets, la
couple, 20-24 ; canards la couple, 24-26 ;

oies grasses, le kilo, 8,50 ; oies can-
nariennes, 20-22 ; lapins, la pièce, 12-15 ;
pigeons, la couple, 9-10. Porcs gras, le
kilo, 7,50-8 ; porcs maigres, la pièce,
300-450 ; porcelets, 200 à 300.

CHATEAUBRIANT

Blé, 100-102 ; avoines grises et noires,
88-90 ; seigle, 75 ; blé noir, 85-90 ; orge,
88-90 ; farine première qualité, 155-158 ;
sons, 72-75.

Foin, les 500 kilos, 150 ; paille de blé,
100-110.

Beurre ordinaire, le kilo 12 ; détail,
16 ; œufs la douzaine, 4-5 francs. Vieilles
poules, la couple, 30-32 ; poulets de
gros, la couple, 20-25 ; veaux poulets à
gros, la couple, 34-35 ; moyens, 28-30 ; pe-
tits, 18-22 ; poulets vivants, au poids, le
demi-kilo, 4,50-5 ; canards, la pièce, 15-16 ;

oies, la pièce, 24-26 ; pigeons, la cou-
ple, 10-12 ; lapins, la pièce, 12-15.

Beufs gras, le kilo sur pied, 2,50-3 ;
beufs de travail, la paire, 3,000-3,500 ;
vaches grasses, le kilo sur pied, 2,25-2,50 ;
vaches laitières, 1,500-2,000 ; tau-
reaux, le kilo sur pied, 2,75-3 ; veaux, le
kilo sur pied, 5-5,50 ; génisses, 1,000-
1,200 ; génisses, le kilo sur pied, 2,50-3 ;
moutons sur pied, le kilo, 4,50-5.

Porcs de lait, 200-240 ; porcs maigres,
le kilo sur pied, 8-8,50 ; porcs gras sur
pied, 7 ; porcelets de trois mois, 250-
350 fr.

NOZAY

Farine, 158 à 160 ; farine de sarrasin,
175 à 178.

Blé, 101 à 102 ; seigle, 69 à 70 ; orge
de montagne, 71 à 72 ; avoine, 79 à 80 ;
sarrasin, 81 à 82.

Foin, 150 à 160, les 500 kilos ; cidre,
la barrique, 125 à 130, droit en sus.

Beurre, le kilo en gros, 19,50 à 14 ;
en détail, 15 à 15,25 ; œufs, 4,50 ; poulets
la couple, petits, 22 à 30 ; gros engrais-
sés, 32 à 40, 10,50 le kilo vivant ; oie
grasse, 28 à 32 la pièce, 5 à 5,25 le kilo
vivant ; lapins 9 à 13.

Beufs, le kilo sur pied, 2,50 à 3,20 ;
vache, 2 à 2,40 ; veau, 5,40 à 5,50 ; mou-
ton, 4,00 à 5,50 ; porcs gras, 7 à 7,10.

Porcelets, de 6 à 8 semaines, 220 à
280 ; de 2 à 3 mois, 290 à 380 ; courants
de 3 à 4 mois, 590 à 440 ; jeunes truies
adultes, 280 à 450, suivant poids et beau-
té.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 45-55, moyens
25-35 ; canards, la pièce, 12-22 ; pigeons
la couple, 10-12 ; lapins, la pièce, 15-20.

Œufs, la douz., 4,80 ; beurre, la livre,
8,50-8,75. — Veaux, le kilo, 6,50-7,50.

PAIMBEUF

Farines, 150 à 157 ; blé, 102 à 105 ;
avoine, 76 à 78 ; blé noir, 78 à 80 ; son, 62
à 65 ; foin, les 500 kilos, 105 à 115 ; pail-
le, 100 à 110.